MAIRIE DE PERET
Rue Claude Debussy
34800

Téléphone 04 67 96 09 41
Télécopie 04 67 96 31 33

Messagerie :
mairie-peret@orange.fr

www.mairie-peret.fr

BULLETIN MUNICIPAL

N°14 2010-2011

Dans ce numéro :

4 points clefs :

Socio-culturel

Voirie / Réseaux

Éducation

Patrimoine

Informations :

Municipalité

Environnement

Population

Urbanisme

Commerces et Services

Associations

Renseignements Pratiques

Dossiers

Finances communales

École

PERET en 2011

Un village résolument tourné vers l'avenir, fier de son passé et de ses traditions.

> Edito

Le conseil municipal doit toujours penser au bien vivre à Péret. Cela signifiait il y a quelques décennies amener l'électricité puis l'eau dans les maisons. A cette époque, bien vivre c'était se retrouver dans la rue, à la forge ou dans les nombreux commerces du village afin de discuter. On jouait aux boules sur la place ou dans la rue et au football dans un champ. Les chevaux et les charrettes s'accommodaient des trous et des ornières, les besoins étaient limités et l'évolution allait à son rythme.

Bien vivre à Péret aujourd'hui cela veut dire suivre l'évolution du village et de la société. Cela veut dire offrir aux parents qui travaillent une garderie et une cantine afin de pouvoir concilier vie à Péret et vie professionnelle. Cela veut dire également proposer des lieux de rencontre ou de pratique des activités sportives. C'est le plateau sportif, les jeux pour enfants, le boulodrome, le skate-park, l'espace du Peyral ou encore l'espace Jacques Brel et bientôt le terrain multisports.

Bien vivre à Péret demain ? Nul ne peut aujourd'hui apporter de réponse mais il appartient au conseil municipal de « permettre l'avenir » selon la formule de Saint-Exupéry que j'ai utilisée lors des vœux. Permettre l'avenir, cela veut dire réfléchir à ce qui dans 10 ou 20 ans sera nécessaire, cela veut dire refuser les choix à court terme, cela veut dire surtout assurer l'indépendance de la commune et en particulier l'indépendance financière. Je me contenterai d'un seul exemple : le réseau d'eau a 50 ans et dans une vingtaine d'années il devra être remplacé. Face à ce qui sera un véritable défi on peut soit laisser le problème à ceux qui auront en charge la commune à ce moment là, soit commencer à mettre en place les moyens afin que la commune puisse faire face. La deuxième solution est moins facile et demande plus de courage, mais elle seule peut nous éviter demain de passer sous les fourches caudines des sociétés privées et de conserver à la fois notre indépendance et un prix de l'eau raisonnable.

Dans cette période difficile sur le plan économique et financier, le conseil municipal doit savoir trouver le juste équilibre entre la réponse aux besoins immédiats, les perspectives d'avenir et le montant de la participation financière demandée aux Pérétois. Cette contribution est toujours trop élevée, mais plus encore en période de crise, C'est pourquoi, le conseil municipal fixe toujours au niveau minimum les augmentations lorsqu'elles sont nécessaires, car on ne peut administrer la commune sans penser d'abord à ses habitants.

Christian BILHAC
Maire de Péret
Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Hérault

SOMMAIRE

REALISATIONS

Socio-Culturel p 3
Voirie/Réseaux p 4
Education p 8
Patrimoine p 10

DOSSIERS

Dossier Finances p 12
Dossier École p 14

LE POINT SUR ...

Municipalité p 17
Village p 18
Environnement p 20
Urbanisme p 21
Associations p 22
Commerces et services p 23
Renseignements pratiques p 24

Mairie de Péret, Rue Claude Debussy,34800 PERET - Tel : 04 67 96 09 41 - Fax : 04 67 96 31 33 - mairie-peret@orange.fr
Direction de la publication : Christian BILHAC, Maire - Rédaction, Conception et mise en page : Véronique LEBRETON -
Crédit photos : Mairie de Péret - Impression : JF Impression 296 rue Patrice Lumumba 34072 Montpellier cedex 3 -
Tirages : 600 exemplaires - Dépôt légal : 1er trimestre 2012

>Réalisations : Socio-Culturel

“ L’espace Liberté, une aire de loisirs pour chaque âge.

Jeux pour enfants

L’espace Liberté s’améliore encore...

Jeux pour enfants

Les jeux pour enfants situés Boulevard de la Liberté étaient devenus vieux et dangereux. Une rénovation s’imposait.

De nouveaux jeux ont donc été achetés et aménagés dans un espace clos, avec accès pour les poussettes, plantations, mur de soutènement, gravier, etc.

Coût total TTC : 15 375.71 €

Achat des jeux	**3 097.54 €**
Aménagement aire de loisirs (matériel)	**5 128,61 €**
Main d’œuvre (332h)	**4 757,56 €**
Entreprise Abes	**2 392.00 €**
FCTVA (récupération de 15.482% de la TVA)	**- 2 380.46 €**
Quote part communale (à la charge de la commune)	**= 12 995.25 €**

Réalisations

1985 : rénovation salle des fêtes (actuel secrétariat et salle des mariages)
1986 : création stade des Liquières
1987 : rénovation salle Oromakos et René Fréja-ville
1989 : aménagement pla-teau sportif
1994 : aménagement stade des Liquières
1999 : aménagement salle J. Brel
2001 : salle des rencontres (le Canton)
2001 : salle Oromakos
2004 : espace socio-culturel le Peyral
2007 : régénération Tennis
2007 : aménagement Skate Park
2010 2011 : jeux pour en-fants
2011 : peinture peyral

Coût total :
921 510.71 € TTC
Subvention+ FCTVA:
505 453.89 €
Quote part communale :
416 056.82 €
Soit 45.1%

3 **C’est le nombre d’espaces que comporte Péret : l’Espace Liberté, l’Espace Le Peyral et l’Espace J. Brel.**

Projet :
En 2012, le vieux terrain de football de l’espace Liberté devrait être aménagé en terrain multisports si suffisamment de subventions sont obtenues.

Peinture salle Le Peyral

Les employés communaux ont redonné un coup d’éclat à la salle des fêtes : peinture à l’intérieur de la salle des fêtes ainsi que sur les poteaux extérieurs. Bien que récente, cette salle avait besoin d’un petit rafraîchissement, étant donné ses nombreuses utilisations depuis son ouverture en 2004.

Coût total TTC : 1 737.83 €

Coût matériel	**368.03 €**
Coût main d’œuvre (90h)	**1 369.80 €**
FCTVA	**- 56.98 €**
Quote part communale	**= 1 680.85 €**

Peinture extérieure, Salle Le Peyral

>Réalisations : Voirie / Réseaux

Le savez-vous ?

La voirie est un poste de dépense important pour toutes les communes mais encore plus pour Péret. En effet, contrairement à la quasi-totalité des communes, nous n'avons aucune voie départementale qui traverse le village. Si cela nous assure la tranquillité fort appréciée, en contrepartie nous devons assumer la totalité de l'entretien. Le Conseil Général n'intervient que sur l'avenue J. Mermoz, J. Ferry et M. Albert. Toutes les autres voies de Péret sont à la charge du budget communal.

Rue Claude Debussy

Réfection de la voirie

L'embellissement du village continue

La commune de PERET a lancé depuis plusieurs années une politique d'embellissement du centre ancien : la place du griffe a été pavée en dalle de marbre de Laurens afin de mettre en valeur la fontaine ; Les façades de l'église St Félix ont été rénovées ; La place du fort, la placette Debussy et la rue Colbert ont été pavées en porphyre et une nouvelle fontaine a été installée à proximité des anciens lavoirs. Il convenait alors de procéder à la réfection des voiries autour de ces opérations. Quatre rues du centre du village, rue Claude Debussy, rue du Général Pouget et places Georges Clemenceau et des Anciens Combattants ont donc été rénovées, en deux phases en 2010 et 2011. Décaissement et goudronnage ont redonné un coup de neuf à ces voies de circulation.

Coût total TTC	**40 545.02 €**
Subvention Conseil Général 2010	**- 13 634.00 €**
Subvention Conseil Général 2011	**- 13 634.00 €**
FCTVA (récupération de 15.482% de la TVA)	**- 6 277.18 €**
Quote part communale (à la charge de la commune)	**= 6 999.84 €**

Rue Claude Debussy

Rue du Général Pouget

>Voirie / Réseaux (suite)

Travaux en régie de Voirie

Les travaux en régie sont des travaux effectués par les employés communaux. Il permettent de réaliser des aménagements à moindre coût (environ 50% du prix entreprise en incluant la main d'œuvre). En deux ans, ce sont 215 heures de passées en matière de voirie pour un coût de 11 852.03 € en matériaux et 3 198.43 € de main d'œuvre, soit 15 050.46 € de dépenses.

215

C'est le nombre d'heures passées en travaux de voirie en 2 ans

Coût total TTC 2010 et 2011 **15 050.46 €**
FCTVA **- 2 330.11 €**
Quote part communale **= 12 720.35 €**

2010	Matériaux	Nb d'heures	Main d'oeuvre	Total
Bétonnage et mur Rue Voltaire	820,55 €	40	573,20 €	**1 393,75 €**
Bétonnage chemin de Maïdergue	813,16 €	10	143,30 €	**956,46 €**
Bétonnage chemin du Cabanisse	2 731,17 €	25	358,25 €	**3 089,42 €**
Bétonnage chemin Pioch Cal	635,67 €	8	114,64 €	**750.31 €**
TOTAL TTC	**5 000.55 €**	**83**	**1 189.39 €**	**6 189.94 €**

2011	Matériaux	Nb d'heures	Main d'oeuvre	Total
Pluvial Bd A. Daudet	676.04 €	13	197.86 €	**873.90 €**
Caniveau rue Claude Debussy	303.11 €	30	456.60 €	**759.71 €**
Busage avenue Jules Ferry	4 260.62 €	36	547.92 €	**4 808.54€**
Rue Voltaire élargissement mur	1 611.71 €	53	806.66 €	**2 418.37€**
TOTAL TTC	**6 851.48 €**	**132**	**2 009.04 €**	**8 860.52 €**

Rue Voltaire

A gauche, Pluvial Avenue Jules Ferry

A droite, Caniveau Rue Claude Debussy

>Voirie / Réseaux (fin)

79 800 € à la charge du Conseil Général de l'Hérault

En octobre 2010, le Département de l'Hérault a entrepris des travaux sur les routes départementales de la commune. Le virage « des Mazes », avenue Jean Mermoz, était dangereux, il a été élargi. Quant à la route de Clermont l'Hérault, elle était trop étroite, de nombreuses voitures terminaient dans le fossé. Un élargissement a donc été réalisé, à la suite du busage mis en place il y a 2 ans. Le montant des travaux s'élevait à 35 000 € pour la RD128E5 (avenue Jean Mermoz) et 44 800 € pour la RD 128E3 (route de Clermont), 100% financés par le Conseil Général de l'Hérault. Les travaux vont maintenant se poursuivre dans la partie de l'avenue Jules Ferry non aménagée, afin de permettre la réalisation d'un chemin piétonnier.

En haut, Avenue Jean Mermoz, en bas, Route de Clermont l'Hérault

Et toujours…
Éclairage public

En 2010, des néons d'éclairage public ont été remplacés par des lanternes sodium basse consommation avenue Jean Mermoz et une partie du chemin des écoliers.
De plus, des coffrets d'éclairage public ont été placés aux postes de transformation Égalité et Campores.

Coût total TTC	**12 050.05 €**
Subvention Hérault Energie	**- 7 052.71 €**
FCTVA	**- 1 865.59 €**
Quote part communale	**= 3 131.75 €**

Le SDAEP en bref

Coût Schéma Directeur

Coût total HT	**46 354.50 €**
Subvention Agence de l'eau	**-19 375.00 €**
Subvention Conseil Général	**- 7 750.00 €**
Quote part communale	**= 19 229.50 €**

Coût Déconnexion des sources

Coût total HT	**108 373.10 €**
Subvention Agence de l'eau	**- 16 893.00 €**
Subvention Conseil Général	**- 16 892.00 €**
Quote part communale	**= 74 588.10 €**

NB : pas de FCTVA car la commune demande chaque trimestre le remboursement de la totalité de la TVA payée pour le service des eaux et assainissement.

Afin de se mettre en conformité avec les différentes lois, chaque commune doit établir un schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP), document qui établit l'état du réseau d'eau, qui diagnostique les dysfonctionnements et qui planifie la gestion de l'évolution du réseau.
Au sein de cette étude, des travaux de pose de compteurs sur le captage et au château, le remplacement de vannes, la déconnexion des sources, ont été réalisés. Se poursuivent également les projets de chloration automatique de l'eau et de périmètre de protection autour du captage.
Le SDAEP est terminé, le cabinet BeMEA a rendu ses conclusions. Il ressort de cette étude que des travaux doivent être effectués afin de mettre la commune en conformité et d'offrir à la population un service performant dans les années à venir.
Pour 2012, le schéma directeur préconise : la mise en conformité du puits de la Condamine, la mise en place de la chloration avec télésurveillance, le remplacement des vannes de secteur, la pose de compteurs dans les bâtiments et espaces communaux, une recherche de fuite.
L'estimation s'élève à 165 000 € .
Pour 2013, il est prévu la réhabilitation des 3 réservoirs et leur mise en réseau pour un montant de 412 900 €.

Les différentes réalisations

VOIRIE

1983 : ch des Arbres et Fontainilles
1985 : ch du Cabanisse et des roques ; les Tuffs ; ch de Calasfrèges
1987 : ch de Massacos ; rue Paul Valéry ; rue P. et M. Curie
1989 : ch des Ecoliers ; ch de la Plaine
1991 : rue de l'Egalité ; jardin communal rue de l'Egalité
1993 94-95 : réfection rues et chemins
1997 : place G. Clemenceau
1998 : réfection chemins
2000 : abribus
2001 : jeu de ballon, ch des Ecoliers
2001 : voirie HLM
2002 : ch de Massacos
2003 : ch des Roques, de la Pradalenque, des Arbres, parking le Peyral
2004 : château d'eau, ch de Massacos et du Peyral
2006 : ch Pradalenque, du Carrierous, de la Croix de la Mission, du château d'eau
2007 : ch du Peyral, Pioch Caulet, Magdelaine, J. Mermoz,
2008 : murs de soutènement ch des Cabanisses, ch du Terras et Pioch Caulet
2009 : ch de Pioch Cal, la Magdelaine, pluvial des Cabanisses, rue Voltaire , ch de Pioch Caulet,
2010 : place G Clemenceau et Combattant, rue Debussy et Pouget, bétonnage rue Voltaire, ch Maidergues, ch Cabanisses, ch Pioch Cal
2011 : pluvial bd A Daudet, Debussy, J Ferry, élargissement mur rue Voltaire

EAU et ASSAINISSEMENT

1983 : station pompage Rasclause
1984 : chemin des Roques et Notre Dame
1988 : chemin des Écoliers
1989 : station de pompage
1992 : réservoir Notre Dame
1996 : avenue J.Mermoz
1997 : avenue Marcelin albert
2000 : réseau route de Cabrières
2001 : lagunage
2001 : place du fort
2002 : Cabanisse - Pradalenque - Pasteur
2003-2006 : travaux hierarchisés
2006 : station relevage
2006-2007 : secteur Magdelaine, chemin Peyral
2007 : rue Claude Debussy, colbert, J.Ferry, St Gély d'arques, installation pompes
2011 : rehaussement bouche à clef Debussy Pouget et places
2011 : SDAEP et déconnexion des sources

ELECTRIFICATION

1983 : éclairage public route Clermont- chemin neuf
1984 : éclairage public chemin des Roques
1985 : éclairage public boulevard Pasteur
1987 : extension réseau chemin des Roques
1991 : transformateur Place
1993 : extension réseau J.Ferry - J.Mermoz
1997 : extension chemin du Terras - Egalité
1999 : eclairage public village
2003 : éclairage public + extension réseau village : av Marcelin Albert, pl du jeu de ballon,chemin des Écoliers, Massacos
2004 : electrification Ballarade
2005 : éclairage public le Peyral, M.Albert, J.Ferry
2005 : poste Pradalenque et Mermoz
2006 : poste Egalité
2008 : secteur Magdelaine et ch Peyral
2010 : éclairage public poste Égalité et Campores

COUT DES TRAVAUX :

Voirie
Coût total : 978 727.86 € TTC
Subvention + FCTVA 516 702.18 €
quote part communale 462 025.68 €
Soit 47.2 %

Eau / Assainissement
Coût total : 1 816 531.29 € TTC
Subvention + FCTVA 1 170 547.68 €
quote part communale 645 983.61 €
Soit 35.5%

Electrification
Coût total : 707 744.13 € TTC
Subvention + FCTVA 627 912.07 €
quote part communale 79 832.06 €
Soit 11.2%

Coût TOTAL voirie/réseaux 3 503 003.28 € TTC

Subvention+ FCTVA: 2 315 161.93 €

Quote part communale : 1 187 841.35 €

Soit 33.9%

Le savez-vous ?
Pour supprimer le goût de chlore, il suffit de remplir une bouteille au robinet et de la mettre 24h au réfrigérateur.

>Réalisations : Education

“ **L’entrée à l’école modifiée pour la sécurité des enfants.**

Création d’une salle multi-activités

Pour les scolaires et les associations

En 2011, le paysage avenue Jules Ferry s’est vu grandement modifié. En effet, le projet de construction d’une salle multi-activités a enfin vu le jour. Celle-ci sera occupée par les scolaires en remplacement de la salle de motricité devenue trop petite pour plus de 100 enfants. Hors période scolaire, les associations Pérétoises pourront l’utiliser pour les activités de Péret Sport et Loisirs notamment (danse, fitness …).
Sa construction a engendré une nouvelle réflexion sur l’accès au groupe scolaire. C’est ainsi que la salle est dotée d’un petit auvent visant à abriter parents et enfants, d’une clôture pour plus de sécurité, et de places de stationnement. L’aménagement du parvis est aux normes pour les personnes handicapées via un système de pente douce.

Coût total TTC	**257 758.39 €**
Subvention Conseil Général	**- 50 855.00 €**
Subvention Conseil Régional	**- 30 000.00 €**
Subvention Etat	**- 52 992.00 €**
Subvention Communauté communes	**- 25 000.00 €**
FCTVA (récupération de 15.482% de la TVA)	**- 39 906.15 €**
Quote part communale (à la charge de la commune)	**= 59 005.24 €**

Collégiens et lycéens pourront utiliser le auvent de la salle ou l’abribus pour s’abriter en cas de pluie.

Clôture salle multiactivités

La clôture du parvis de la salle multiactivités a été réalisée par les employés communaux. Elle ne dispose que d’une seule issue pour une sécurité maximum des enfants.
Coût total TTC :

Coût matériel	**843.86 €**
Main d’œuvre (21h)	**319.62 €**
FCTVA	**-130.65 €**
Quote part communale	**=1032.83 €**

101 **C’est le nombre d’enfants inscrits à l’école de Péret en 2011.**

Rénovation de la classe maternelle

Les employés communaux ont réalisés des travaux au sein de la classe des petites et moyennes sections de maternelle.

En 2010, réfection de la classe et du dortoir :
Plafond + murs : 2340,31 € de matériels, 148 h de travail à 2120,84 € soit un total de **4461,15 €.**

En 2011, réfection du dortoir de la classe :
Murs + plomberie + peinture : 849.40 € de matériels, 95 h de travail à 1445.90 €, soit un total de **2 295.30 €.**
Coût total TTC : 6 756.45 €

Peinture mur maternelle en 2011

Coût total matériel
3 189.71 €
Coût total main d'œuvre (243h) 3 566.74 €
FCTVA
493.83 €
Quote part communale = 6 262.62 €

Modification de l'accès à l'école : Plus de sécurité pour les écoliers

L'accès à l'école se faisait auparavant par un portillon situé chemin des écoliers. L'entrée et la sortie de l'école étaient alors source d'insécurité. C'est pour cela que l'accès à l'école a été modifié. Il s'effectue désormais par un couloir donnant sur le parvis de la salle multi-activités. Des travaux de doublage, plomberie, électricité et peinture, du couloir d'accès à l'école ont été réalisés en 2011 par les employés communaux. L'accès actuel est toujours utilisé pour la garderie du matin et du soir. En 2012, le trottoir sera prolongé avenue Jules Ferry.

Travaux au nouvel accès à l'école

Coût total TTC : 3 059.96 €

Coût matériel	**1 461.86 €**
Coût main d'œuvre (105h)	**1598.10 €**
FCTVA	**- 226.33 €**
Quote part communale	**= 2 833.63 €**

Réalisations

1983 : classe maternelle
1985 : isolation 1ère tranche
1986 : salle informatique
1988 : isolation 2nde tranche
1989 : aménagement cour
1990 : réfection toiture
1991 : mobilier
1992 : sanitaires, salle de classe et logement
1994 : menuiserie
1998 : salle motricité
2000 : cantine
2001 : menuiseries
2002 : salle ABCD
2003 : cantine
2003 : préaux
2005 : menuiserie
2006 : réaménagement groupe scolaire 1ère tranche
2007 : réaménagement groupe scolaire 2ème tranche
2008 : création de 3 WC
2009 : réfection du plafond maternelle
2009 : façade 1ère tranche
2010 : réfection plafond et mur classe maternelle
2011 : dortoir
2011 : accès école
2011 : salle multiactivités
2011 : clôture salle multiactivités

Coût total :
1 159 572.44 €TTC
Subvention+ FCTVA:
668 467.36 €
Quote part communale :
491 105.08 €
Soit 42.3 %

>Réalisations : Patrimoine

“ Le cimetière de la commune dispose dorénavant d’un règlement et de tarifs harmonisés entre le côté vieux et neuf.

Cimetière

Reprise des concessions abandonnées

Le 12 octobre 2006, la commune débutait une campagne de rétrocession des concessions en état d’abandon dans le cimetière vieux de Péret. 22 concessions étaient alors constatées comme étant en état d’abandon.

Le 8 octobre 2010, soit après 4 ans de procédure, le Conseil Municipal délibérait pour reprendre 14 concessions dans le domaine communal. (les 8 autres ayant été revendiquées par les ayant droit des concessionnaires).

Cette opération a coûté 4 598.90 €, facturés par un opérateur funéraire pour l’exhumation des corps de ces 14 concessions en vue de la revente.

Certaines concessions sont nues (en terre), d’autres ont un caveau. Le prix de cette prestation sera répercuté sur la revente des concessions. Il s’agit donc à terme d’une opération blanche.

A la suite de cette procédure, le Conseil Municipal, dans sa séance du 04 novembre 2011 a adopté un règlement du cimetière et de nouveaux tarifs.

⇒ Columbarium : 900 € pour une durée de 50 ans

⇒ Concessions : 660 € pour une durée perpétuelle

Date	Désignation
12 octobre 2006	DEBUT DE LA PROCEDURE Élaboration de la liste des concessions en état d’abandon et localisation sur un plan
12 octobre 2006	Pose d’une plaque sur la concession indiquant qu’elle fait l’objet d’une procédure d’abandon
12 octobre 2006	1er avis de Constatation d’abandon d’une concession
1er décembre 2006	1er procès verbaux de constat de l’état d’abandon
1er décembre 2006	1ere notification des procès verbaux constatant l’état d’abandon
02 avril 2007	1er certificat d’affichage des procès verbaux pendant 3 fois 15 jours à 15 jours d’intervalle
1er avril 2010	2ème avis de Constatation d’abandon d’une concession
03 mai 2010	2ème procès verbaux de constat de l’état d’abandon
03 mai 2010	2ème notification des procès verbaux constatant l’état d’abandon
13 juillet 2010	2ème certificat d’affichage des procès verbaux pendant 3 fois 15 jours à 15 jours d’intervalle
8 octobre 2010	FIN DE LA PROCEDURE Délibération du Conseil Municipal sur la reprise des concessions
Décembre 2010	Remise en état des concessions au cimetière et début de la mise en vente

Extrait du règlement :

Article 1. Droit à inhumation.

La sépulture dans le cimetière communale est due :

1. Aux personnes décédées sur le territoire de la commune
2. Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune
3. Au personnes inscrites sur le rôle de la Taxe du Foncier Bâti
4. Aux personnes ayant droit à l'inhumation dans une sépulture de famille ou une sépulture collective
5. Aux personnes dont les parents sont inhumés au cimetière de Péret

Débroussaillage terrain et taille des arbres

Chaque année, les employés communaux taillent les arbres de la communes : sur la place, au cimetière, au champ de l'eau, au jeu de ballon, au Peyral, dans les lotissements, etc.

De plus, La commune désire vendre un terrain qu'elle possède derrière les logiverts au lieu-dit « Fontanelle ». Un gros travail de débroussaillage a donc été entrepris (une vingtaine d'heures de travail).

Taille des arbres au champ de l'eau

Débroussaillage terrain Fontanelle

Projet

En 2012, la commune projette de rénover les chapelles et tribunes de l'Église St Félix.

Clôture mine de baryte

En 2011, les employés communaux ont commencé à clôturer les anciennes mines de baryte pour la sécurité des promeneurs.

Ils y ont pour l'instant passé plus de 90 heures et le travail doit se poursuivre en 2012.

Clôture de l'ancienne mine de Baryte

Le coût de cette opération est moindre puisque le matériel nécessaire était soit en stock soit offert par Monsieur Jean-Claude SILHOL, que nous remercions. Seule la main d'œuvre est donc à compter.

Réfection salle d'eau Gîte n°2

En 2010, la salle d'eau du petit gîte situé au dessus de la mairie a été rénovée. Il a été nécessaire de reprendre la totalité des plâtres ainsi que les carrelages. Coût total TTC : 956.30 €

Coût matériel	**96,50 €**
Coût main d'œuvre (60h)	**859,80 €**
FCTVA	**- 14.94 €**
Quote part communale	**=941.36 €**

14 **C'est le nombre de concessions en état d'abandon récupérées par la commune.**

Réalisations

1984 : réfection sacristie
1986 : clocher
1986 : création logiverts
1987 : rénovation placette Notre Dame
1988 : bureaux mairie
1989 : rénovation église St Félix
1991: acquisition immeuble place
1992 : rénovation place
1993 : immeuble poste
1993 : installation paratonnerre
1993 : restauration clocher
1993 : rénovation mairie
1997 : bureau de poste
1997 : bétonnage allées cimetière
2000 : atelier municipal
2000 : monument aux morts
2001 : église
2001 : colombarium
2001 : pavage place du fort
2003 : secrétariat + salle mariages
2004 : restauration chapelle NDDB Tr 1
2005 : restauration chapelle NDDB Tr 2
2007 : pavage rue Colbert
2008 : logiverts extérieurs
2009 : logiverts intérieurs
2010 : réfection salle d'eau au Gîte 2

Coût total :
1 184 616.94 € TTC
Subvention+ FCTVA:
739 467.11 €
Quote part communale :
445 149.83 €
Soit 37.5%

>Dossier FINANCES COMMUNALES

1/ Budget communal

Section de fonctionnement

> **Des recettes supérieures aux dépenses en 2011.**

Dans un contexte économique difficile la gestion des finances communales devient de plus en plus difficile. La crise n'épargne pas les collectivités avec une dotation de l'État qui n'évolue pas, des subventions de plus en plus difficiles à obtenir et des charges et des besoins qui ne cessent de croître.

Dépenses 2011: 531 925,08 €

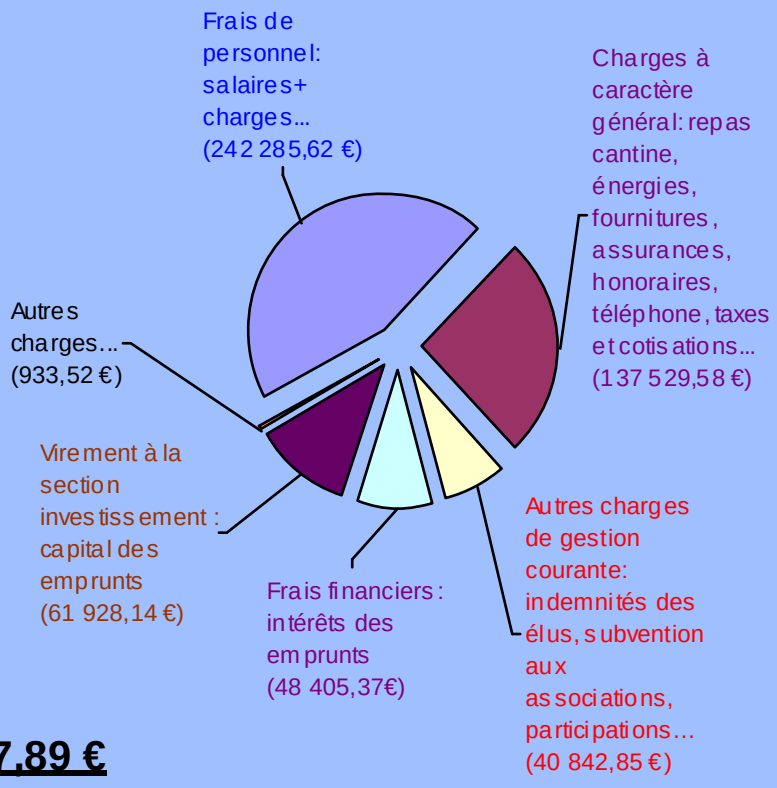

Recettes 2011 : 589 337,89 €

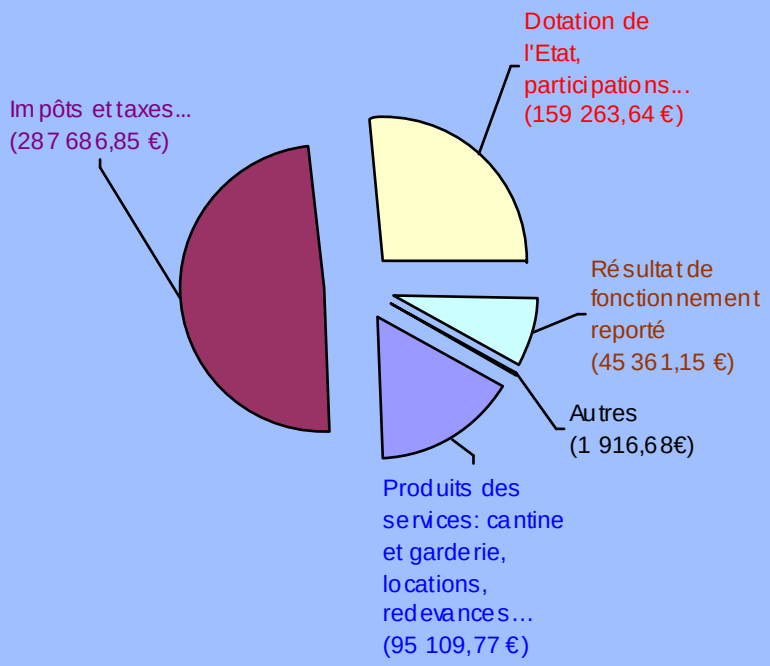

La seule marge de manœuvre demeure la fiscalité mais le contexte étant également difficile pour les ménages il est inenvisageable d'augmenter les impôts au delà du raisonnable. Comme nous l'avons toujours fait les deniers publics sont gérés avec rigueur afin que tout euro dépensé le soit utilement.

2/La taxe d'habitation

Lire sa feuille d'imposition

La taxe d'habitation est un impôt local perçu au profit des communes, de leurs groupements et de divers organismes.
La commune applique le taux de 10.28%, la Communauté de Commune du Clermontais 12.95 %, et les organismes publics 0.15 %. Cela signifie que pour une maison d'habitation ayant une base de 2000€, la commune percevra 205.60 € (2000 x 10.28 %) ; l'intercommunalité 259 € (2000 x 12.95 %) et l'Etat 3 € (2000 x 0.15 %).

En ce qui concerne la commune de Péret, les taux sont parmi les plus bas du département. En effet, le taux moyen des communes Héraultaises est de 18.67 % et le taux de Péret est de 10.28 %.
Cela signifie que pour une valeur locative brute de 2000 € les Héraultais payent en moyenne 377.40€ à leur commune quand les Pérétois payent 205.60 €.
Il convient de noter que ce faible niveau fiscal est une tradition à Péret puisqu'il y a 20 ans on notait 266.80 € pour la moyenne départementale et 150 € pour Péret.

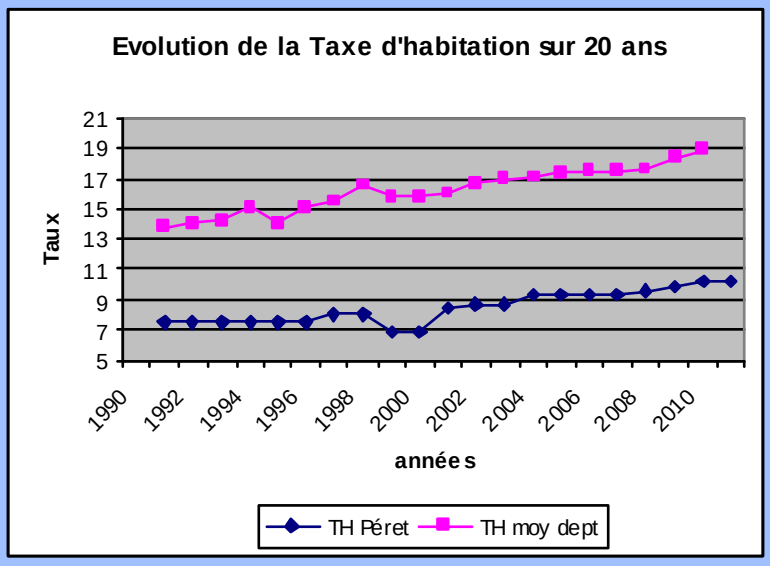

3/La dette

Un recours à l'emprunt maîtrisé.

La commune de Péret comme toutes les communes a recours à l'emprunt afin de financer les équipements qui vont être utilisés par les générations futures.

La sagesse et la prudence nous ont fait choisir des emprunts de « père de famille » à savoir soit des taux fixes, soit des taux variables « capés », c'est-à-dire dont l'évolution à la hausse est garantie par une assurance à 1 ou 2 points du taux en vigueur lors de la signature.

Nous n'avons donc pas d'emprunts « toxiques » qui lors de la proposition semblaient alléchants mais qui se révèlent avec la crise financière catastrophiques.

> Dossier ECOLE

Des effectifs scolaires en augmentation !

1/ RAPPORT ANNUEL : Effectifs

Depuis 2010 la mairie rédige un rapport concernant le fonctionnement de l'école. Celui-ci est réalisé par année scolaire et retrace les effectifs, la répartition des enfants par classe, ainsi que les dépenses et les recettes afférentes à l'école, à la cantine et à la garderie municipale.
Le groupe scolaire de Péret, qui a été réaménagé en 2006 et 2007, compte 4 classes, une garderie municipale le matin et le soir et une cantine municipale le midi.

Pour l'année 2010/2011 l'effectif de l'école se montait en début d'année à 86 élèves repartis sur 4 classes. En fin d'année, l'effectif était de 88 élèves. *L'année d'avant 85 élèves étaient inscrits à l'école. Pour information, l'effectif est de 98 élèves pour la rentrée 2011/2012, 101 en cours d'année.*

Nombre d'élèves pour l'année scolaire 2010/2011 (chiffres de fin d'année) :
Classe de Mme Florence LIVERATO : 29 élèves (**2 TPS**, **16 PS** et **11 MS)**
Classe de Mme Sophie DEDIEU (directrice) : 18 élèves (**12 GS** et **6 CP)**
Classe de Mme Annick ROUCAYROL : 17 élèves (**7 CP**, **10 CE1)**
Classe de M. Ali BAILECHE : 24 élèves (**6 CE2**, **11 CM1** et **7 CM2)**

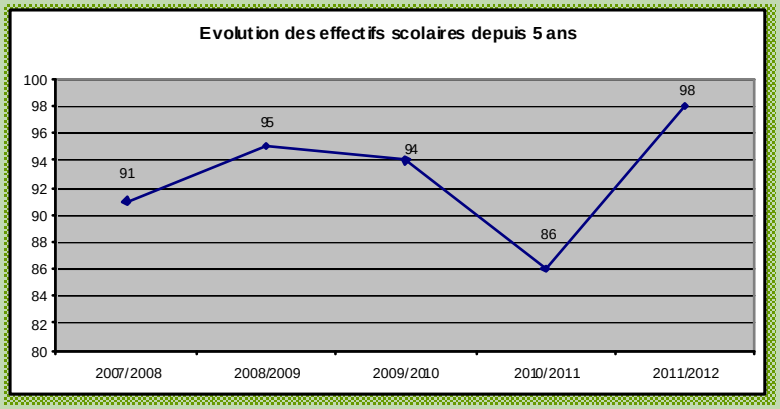

Mme Vérane LEBAILLY est affectée à la classe de Mme Sophie DEDIEU grande section /CP et Mme Catherine BAILECHE est affectée à la classe de Mme Florence LIVERATO petite et moyenne section de maternelle.
Elles travaillent 36 heures par semaine sur 36 semaines (les ATSEM bénéficiant des congés scolaires, leur salaire est annualisé à 28h/ semaine).
Après la classe, elle assurent le service de la garderie municipale.

“ Un gros effort financier pour la commune !

2/ RAPPORT ANNUEL : Cantine - Garderie

CANTINE

⇒ **4892 repas** ont été servis pour l'année 2010/2011, (35 repas par jour en moyenne). 4312 repas avaient été servis l'année précédente soit une moyenne de 33 repas par jour.

⇒ **16 enfants abonnés** à la cantine en 2010-2011 (13 enfants en 2009/2010) c'est-à-dire qu'ils fréquentaient tous les jours la cantine.

⇒ **2 cantinières** : Mme Evelyne LASSALLE et Mme Martine CUPILLARD assurent le bon fonctionnement et déroulement des repas servis à la cantine. (Temps de travail : 11h00 – 14h00 par agent, soit un total de 6 heures par jour).

⇒ **2 ATSEM** : Mme Vérane LEBAILLY et Mme Catherine BAILECHE assurent à tour de rôle la surveillance des enfants entre 12h00 à 13h30.

⇒ **2 services** de cantine : La cantine accueille tous les enfants qui s'inscrivent à la restauration scolaire sans limite de nombre. Cependant, la salle ne peut accueillir qu'un nombre limité d'enfants. Le personnel assure donc 1 ou 2 services en fonction des effectifs. En général, le second service est mis en place au-delà de 40 ou 42 enfants inscrits.

⇒ **Prix de revient** d'un repas : 7 €.

⇒ **Tarif dégressif** en fonction du nombre de tickets achetés. Prix de vente du repas : 3,33 € par abonnement, 4 € par 50 tickets, 4,20 € par 10 tickets et 5 € à l'unité.

GARDERIE

⇒ **2 ATSEM** : La garderie est assurée en alternance par Mme Vérane LEBAILLY et par Mme Catherine BAILECHE. Elle s'organise 2 fois par jour, la garderie du matin de 7h30 à 8h30, et celle du soir de 16h30 à 18h30.

⇒ **3979 enfants** pour l'année 2010/2011, sont allés en garderie soit une moyenne de 29 enfants par jour (12 le matin et 17 le soir en moyenne).

⇒ **10 enfants** étaient abonnés à la garderie du matin et 11 enfants à la garderie du soir en 2010-2011 (9 enfants le matin et 12 le soir en 2009/2010) c'est-à-dire qu'ils fréquentaient tous les jours la garderie.

⇒ **Tarif dégressif** en fonction du nombre de tickets achetés : Prix facturé de la garderie : 0,63 € par abonnement, 1,40 € par 50 tickets, 1,80 € par 10 tickets et 2 € à l'unité.

3/ RAPPORT ANNUEL :

Dépenses totales Total cantine + garderie + école :

Bilan groupe scolaire	2009/2010	2010/2011	Évolution	Observation
Frais de personnel	66 354.54	66 876.82	+0,78%	
Emprunt	26 963,39	26 963.39	0%	
Travaux en régie	2 719,33	2 034.56	-25,18%	
Fournitures scolaires	3 957,83	3 480.00	-12,07%	Nombre d'élèves inférieur en 2010/2011
Mobilier	4 484,32	547.27	-87,79%	
Intervenant sport	1 767,06	2 522.11	+42,72%	
Électricité	2 255,12	3 215.32	+42,57%	
Chauffage	2 885,37	4 775.26	+65,49%	Cuve pleine pour rentrée 2011/2012
Téléphone et Internet	1 046,10	975.73	-6,72%	Changement contrat
Timbres	60,48	64.80	+7,14%	
Photocopieur	1 050,96	1 163.25	+10,68%	
Vérification incendie	512,70	666.62	+30,02%	
Produits d'entretien	1 380,00	1 349.15	-2,23%	
Noël et fin d'année	1 479,17	1 223.31	-17,29%	Nombre d'élèves inférieur en 2010/2011
Pharmacie	93.95	61.80	-34,22%	
Sud Est Traiteur	17 940,29	18 941.54	+5,58%	
Imprimerie Domens	1 462,71	0		
Subvention A PEEP	/	1 000		
Subvention OCCE	/	2 642		
TOTAL	**136 413.32 €**	**138 584.08 €**	**+1.5%**	

Recettes totales :
23 470.00 euros

Cantine : 19576.00 euros
Vente tickets / abonnements :
Tickets : 11984 €
Abonnement : 7592 €

Garderie : 3894.00 euros
Vente tickets / Abonnements :
Tickets : 2434 €
Abonnement : 1460 €

Les élèves de l'école de Péret, année scolaire 2011/2012

>Municipalité

“ De façon manuscrite, numérique ou auditive, l’information est donnée.

L’information : une priorité

Entre transparence et information

La commune de Péret s’est toujours attachée à communiquer avec la population.
Au quotidien, on entend dans le village résonner les voix des secrétaires au haut parleur, on reçoit des courriers électroniques, la e-information, sur son ordinateur. Les publications par haut parleur ont lieu en général en journée. De ce fait, ceux qui ne sont pas à la maison à ce moment là ne les entendent pas. La e-information permet d’être informé.

Mais diffuser l’information, c’est bien plus que cela.
Le travail entier de la municipalité est diffusé aux Pérétois. Les comptes rendus des conseils municipaux sont affichés dans le hall de la mairie et publiés sur Internet et sur le Midi Libre, les travaux sont expliqués dans le journal mensuel « La Source » ou sur Internet, ainsi que dans le bulletin municipal paraissant tous les deux ans, les manifestations sont diffusées par les panneaux d’affichages situés près de la poste , en face de la Mairie, à l’école, à l’entrée du village, route de Clermont l’Hérault, etc.

Mais depuis deux ans, la municipalité va encore plus loin. Des rapports, ou compte rendu, sont édités concernant le fonctionnement du groupe scolaire, ou celui de l’eau et de l’assainissement. Ce sont des bilans financiers et explicatifs sur la gestion de ces dossiers, sur les dépenses et les recettes engendrées.

Maires Ruraux de France

De plus, le site Internet a été revu pour plus de lisibilité, à un moindre coût : 180€ par an (charte graphique, hébergement, nom de domaine inclus)

Le souci de transparence est bel et bien présent.

Au quotidien
Publication au haut parleur

E-information
(Inscription au secrétariat de Mairie ou par mail)

Site Internet de la Commune
(www.mairie-peret.fr)

Affichage en Mairie

Mensuellement
Revue « La Source »

Annuellement
Rapport d’activités

Tous les 2 ans
Bulletin Municipal

Panneaux d’affichage Mairie

Haut-parleurs situés chemin des écoliers

Affichages intérieurs et extérieurs

Panneaux d’affichage Poste

>Village

Pour adultes ou pour enfants, tous les âges sont concernés.

Manifestations

Un village très vivant

De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année.
Que ce soit la municipalité, les associations et en particulier Péret Sport et Loisirs, ou l'école, très régulièrement, des concerts, repas, expositions, lotos, vide grenier, et animations sont organisés. Ils ont très souvent lieu à l'Espace Socio culturel Le Peyral ou à la salle Jacques Brel, idéale pour des représentations de concert, théâtre ou de cinéma.
De plus en plus, elles sont organisées sur la place du village. Malgré la contrainte de la météo, ce lieu présente l'avantage d'animer le village. Les bénévoles sont les bienvenus pour aider à l'organisation.
Rappelez vous :

Patrouille de France 2010

2010

8 janvier Vœux
17 janvier loto du comité des fêtes
12 février carnaval école
20 mars vide grenier
08 avril repas des aînés
17 avril spectacle les zazas folies
17 avril journée de l'environnement
8 mai armistice
29 et 30 mai les thérondélois à Péret
5 juin fête des quartier
27 juin kermesse école
2 juillet théâtre
14 juillet fête
19 août patrouille de France
24 et 25 juillet fête locale
17 octobre vide grenier
11 novembre armistice
28 novembre loto école
12 décembre loto et repas coucous de PSL
18 décembre concert à l'église
19 décembre concert chansons françaises

Toute l'année : exposition galerie d'art ANPQ

Marché aux fleurs 2011

2011

7 janvier vœux
25 février carnaval école
17 mars repas des aînés
2 avril spectacle cabaret Virgil JP
9 avril journée de l'environnement
30 avril concert de Pérétois
8 mai armistice
29 mai vide grenier marché aux fleurs
19 juin lectures ambulantes
11 et 12 juin les Pérétois à Thérondels
18 juin fête des quartiers
5 juin démonstration de country
13 et 14 juillet fête
7 octobre cinéma
10 novembre cinéma
11 novembre armistice
20 novembre loto école
3 décembre marché de noël
3 décembre soirée choucroute
17 décembre concert Angel Girones

Carnaval 2011

Toute l'année : exposition galerie d'art ANPQ

Armistice 11/11/2011

>Village

Défibrillateur
Pour sauver des vies

Boîte aux lettres défibrillateur

Nous vous en parlions dans le dernier bulletin municipal, la commune s'est dotée d'un défibrillateur semi automatique (appareil permettant au cœur de reprendre un rythme cardiaque normal grâce à l'envoi de chocs électriques en attendant les secours).
Cet achat a été effectué pour un montant de 1638.52 € à la société Aquitaine Instrument basée à Mérignac.
Le défibrillateur est situé devant la Mairie dans une boite aux lettres fermée à clef. Le Maire, les Conseillers Municipaux, les employés communaux ainsi que les infirmiers et les commerçants du village disposent d'une clef. Les Pérétois peuvent se la procurer au secrétariat de mairie (2 euros).
Le 18 juin 2010, une réunion de formation a été animée par Madame Caroline DESMARETZ, sapeur pompier à Clermont l'Hérault. Par la suite, des cours de premiers secours ont été donnés. Merci.
Un livret d'utilisation du défibrillateur est disponible en Mairie pour les personnes intéressées. Et pour encore plus d'efficacité pensez à passer votre brevet de premier secours : prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1).

« N'oubliez pas, rapidité = efficacité »

“ Une population en augmentation. Des naissances plus nombreuses que les décès.

Etat civil

Naissances :	Mariages :	Décès :
2010 : 14	2010 : 2	2010 : 11
2011 : 9	2011 : 2	2011 : 5

Résultat du Recensement de la Population 2011

Population réellement recensée

Du 20 janvier au 19 février 2011 s'est déroulée une enquête de recensement de population.

Total des logements enquêtés : 510
- 384 logements en résidences principales
- 77 logements secondaires
- 8 logements occasionnels
- 41 logements vacants

Parmi les 384 logements en résidence principale : 940 personnes ont été recensées. Ce chiffre ne sera pris en compte par l'INSEE qu'en 2014.
On compte donc 940 personnes + les personnes en résidences secondaires

Population légale prise en compte par l'INSEE

Les chiffres du recensement de population 2011 ne constituaient que des éléments intermédiaires pour le calcul définitif des populations légales.
En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes recensées sur 5 ans, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date, celle du milieu de la période 2007/2011, soit le 01/01/2009.
La population totale a été estimée à cette date à 834 habitants. Ce chiffre est revalorisé chaque année, ce qui porte pour 2012 la population légale en vigueur à 849 habitants, soit 91 habitants de moins que le chiffre réel.
Avec une dotation de 110 € par habitant que l'Etat verse à la commune, c'est donc une économie pour l'Etat de 10 010 € et autant de manque à gagner pour la commune.

>Environnement

“ A retenir : si je suis un particulier, je ne brûle pas mais je vais à la déchetterie ...

Le point sur…

L’incinération des végétaux et l’emploi du feu

Le brûlage à l’air libre des végétaux et des déchets verts est interdit. Il doit faire l’objet d’un recyclage en déchetterie. (taille ornementale, tonte de gazon, déchets verts de jardin…). Autrement dit, les particuliers ne doivent pas brûler leurs déchets verts mais les recycler !

En effet, l’incinération et l’emploi du feu sont réglementés. Seuls les propriétaires terriens ont droit de brûler. Les règles sont applicables à l’intérieur et à moins de 200 mètres des zones exposées qui comprennent les bois, forêts, plantations, reboisements, ainsi que les landes, garrigues et maquis.

L’incinération d’espaces naturels et agricoles concernés (débroussaillement, élimination de souches, tailles d’arbres fruitiers…) est soumis à demande d’autorisation d’incinération en Mairie.

Autres usagers - **tout public**	1er janvier au 31 décembre - interdiction de brûler				
Propriétaires terriens **Si vent > 40 km/h**	1er janvier au 31 décembre - interdiction de brûler				
Propriétaires terriens Si Incinération de végétaux coupés	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre
Propriétaires terriens Si Incinération de végétaux sur pied	1er janvier au 15 mars	16 mars au 15 juin	16 juin au 30 septembre	1er octobre au 15 octobre	16 octobre au 31 décembre

Période verte : Période non réglementée où l'on peut brûler
Période jaune : Période très dangereuse à dérogation préfectorale exceptionnelle
Période orange : Période dangereuse soumise à déclaration annuelle en mairie
Période rouge : Période d'interdiction d'utiliser le feu

Journées de l’environnement

Chaque année , au mois d’avril, une journée de l’environnement est organisée en partenariat avec la commune de Lieuran-Cabrières. Elle permet de remettre en état une partie de la commune.

Journée de l’environnement 2010

En 2010, un sentier de garrigues situé au dessus de la croix des cavaliers a été réouvert.

En 2011, c’est le chemin de Maurillou à Pradines qui a été réhabilité.

Un pique nique avec une grillade est ensuite organisé afin de passer un agréable moment de convivialité.

Rendez-vous aux bonnes volontés en 2012 (date à fixer au mois d’Avril).

>Urbanisme

“ **Une durée d’instruction raccourcie.**

Dossiers d’occupation des sols

Une instruction en interne

Comme le dernier bulletin municipal l’annonçait, depuis le 1er avril 2010, la Mairie instruit en interne les dossiers d’urbanisme (permis de construire, permis d’aménager, déclaration préalable et certificat d’urbanisme).
Cette instruction est réalisée par une commission d’urbanisme composée d’élus et du personnel communal formé. Pour les situations complexes, la commune dispose d’un juriste spécialisé en urbanisme.

Petit bilan de ces 2 ans d’instruction :

Nombre de dossiers instruits depuis le 01/04/2010 :
permis de construire : 41 dossiers : 21 en 2010 et 20 en 2011
permis d’aménager : 0 dossiers
déclaration préalable : 41 dossiers : 21 en 2010 et 20 en 2011
certificat d’urbanisme : 89 dossiers : 35 en 2010 et 54 en 2011

Durée moyenne d’instruction :
permis de construire : 31 jours
(contre 55 jours avec la Communauté de Communes du Clermontais CCC)
déclaration préalable : 22 jours
(contre 38 jours avec la Communauté de Communes du Clermontais CCC)

Note :

En 2 ans, ont été accordés entre autre :
–25 permis de construire pour maison individuelle dont 4 en réaménagement de bâtiment existant.
– 4 dossiers pour des terrasses tropézienne,
–11 dossiers piscines,
–6 dossiers pour panneaux photovoltaïques.

La CCC facturait les prestations d’instruction. En instruisant en interne, la commune a réalisé une économie depuis avril 2010 de 11 500 € (6 000 € par an environ).

Taxe aménagement : 1er mars 2012

La réforme de la fiscalité de l’aménagement a abouti à la création d’un nouveau dispositif de taxation reposant sur la taxe d’aménagement (TA).
Cette taxe, créée pour lutter notamment contre l’étalement urbain et parvenir à une utilisation économe et équilibrée des espaces, remplacera les nombreuses taxes d’urbanisme actuelles.

Elle est entrée en vigueur le 1er mars 2012.

Elle se substitue à la TLE Taxe Locale d’Équipement, TDCAUE Taxe Départementale pour le financement des Conseils d’Architecture d’Urbanisme et de l’Environnement, et la TDENS Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles.
A terme, en 2015, elle remplacera également la PVR Participation pour Voirie et Réseaux et la PRE Participation pour Raccordement à l’Égout.

La taxe d’aménagement prend en compte la SHOB (surface hors œuvre brute), les piscines et le stationnement extérieur des véhicules alors que la TLE ne comptait que la SHON (surface hors œuvre nette).

Le Conseil Municipal, après délibération du 04/11/2011, décide à l’unanimité de fixer le taux de la taxe d’Aménagement à 2.5 %, un des taux les plus bas du département.

> Associations

“ 10 associations Pérétoises.

Le Club randonnée en pleine action

Association Balade Vigneronne
Président : POUGET Marc
Objet : Découverte du vignoble
Contact : 1 avenue Marcellin Albert

Association des Anciens Combattants
Président : Alain BILHAC
Objet : Ne pas oublier les anciens combattants morts pour la France.
Contact : 04 67 96 12 74

Association de Développement et d'Animation Musicale
Président : David PEREMARTI
Objet : Développement des activités musicales dans le clermontais : cours de guitare, éveil musical- ateliers enfants, cours de musique.
Contacts : 04 67 44 69 58 ou 06 07 28 82 49 Mail : adam-clermontais@tiscali.fr

Association de Jumelage PERET/THERONDELS (Aveyron)
Président : Joël AZAM.
Objet : « créer un lien entre les populations dans un esprit d'amitié en vue de favoriser le contact des personnes et l'échange de leur culture ». Des rencontres sont organisées annuellement.
Contacts : Mairie de PERET ou Joël AZAM 04 67 88 19 32 et 06 74 28 20 38 _

Association des Parents d'Élèves de l'École de Péret (APEEPéret)
Présidente : Christine NOHARET.
Objet : Créer des liens entre l'école et la vie du village par l'organisation de manifestations en partenariat avec l'équipe enseignante et en accord avec les projets pédagogiques de l'école afin de financer les sorties scolaires, l'achat de matériels divers et des activités extrascolaires.
Contact : 06.88.44.09.58 Mail : apeeperet@gmail.com

Association N'Importe Quoi (ANPQ),
Fondation ANPQ galerie d'art CAMPBELL Gabby et JOHNSON Richard
Objet : encourager et développer le potentiel de croissance dans les échanges culturels et les expériences créatives entre les artistes, les responsables culturels et les centres artistiques.
Exposition d'art : peintures, sculpture ... du mardi au vendredi de 14h à 20h et le samedi de 10h à 19h.
Contacts : 04 67 44 79 86 ou 06 84 67 93 20

Club des Ainés du Céressou
Présidente : Evelyne NAVARO
Objet : animation du 3ème âge.
Contacts : Marie-Thérèse BOISSIERE 04 67 96 91 64

Entente Sportive Coeur d'Hérault
Président : Paul CHAMBOURDON
Objet : pratique du football sur le stade de Fontès. Il compte des équipes de débutants, poussins, benjamins, 13 ans, 15 ans, séniors, vétéran (+35ans).
Contacts : Jacques BILHAC 06 20 54 51 94

Venue des Thérondélois en 2010

Péret Sport et Loisirs (P.S.L)
Président : Stéphane DUPRAT
Objet : Animation Culturelle et Sportive de Péret :randonnées, tennis, tricot, dégustation de vin, dessin, chant, gymnastique, aérobic, danse, poterie, yoga, concours playstation, informatique … Journal : PSL publie un journal gratuit mensuel « la source » qui informe les Pérétois sur la vie du village
Contacts : 04 67 44 52 75 ou 06 70 01 24 40 mail : association.psl@wanadoo.fr

Syndicat des chasseurs et Propriétaires de Péret
Président : Renaud MAILLE
Objet : chasse sur terrains communaux Contacts : 06 16 15 23 06

>Commerces / Artisans / entreprises

“ 29 commerçants et artisans sur le village.

ALIMENTATION VALERO Jean

04 67 96 09 65 Alimentation générale, Épicerie Journaux, Tabacs, Carterie ; Vente de pain, viennoiserie, pâtisserie ; Boucherie et Charcuterie ; Point multi services
7h30-12h et 17h30 -19h Fermé les lundi après midi et dimanche après-midi

BEAUTES GOURMANDES

Institut de Beauté 04 67 44 87 84 Mme BON Nadine
lundi 10h-18h ; mardi et mercredi 9h30-12h et 14h-18h ; jeudi 9h30-19h ; vendredi 9h30-19h et jusqu'à 22h sur RDV ; samedi 9h30-12h

BOULANGERIE ARTISANALE

La Flamme de Péret - Cuisson au feu de bois
Lundi mardi jeudi vendredi samedi 7h-13h et 16h-19h30 ; mercredi 7h-12h30 ; Dimanche 7h-13h.

COIFFURE MARTINE

Salon de coiffure mixte 04 67 96 33 26 Mme CHAUCHARD Martine
9h15-12h15 et 14h15-19h15 Du mardi au samedi

COMMERCES AMBULANTS

Poissonnier et coquillage le jeudi matin, pizza le mercredi et samedi soir, 2 fruits et légumes en saison, coiffeur le mardi tous les 15 jours.

A ENGLISH FORMATION & TRAD
Traductrice généraliste, formatrice d'Anglais, secrétariat Frezou May-Cécile 06 20 28 75 54

A L'EAU PLOMBIER Plomberie
Deangelini Boris emailduplombier@yahoo.fr
04 34 34 63 23 06 15 28 67 39

BONAFE FORAGE Forages et sondages
04 67 88 00 07

BVE Baille Vérane Électricité
Confection de coffret industriel
Lebailly Philippe 04 67 44 65 89

CACERES Jean-Luc Électricité, Menuiserie, Maçonnerie, rénovation 04 67 96 95 57
06 36 54 50 62

CAUET Multiservices Petits travaux pour la maison. Plaques de plâtres, peinture , électricité , plomberie , nettoyage et débarrassage d'appartements et maisons insalubres,carrelage et faïence
Cauet Benoît 04 67 96 02 68

CHICOT Roland Ent. tout corps d'état
Maçonnerie générale 04 67 96 09 50

ETA Entreprise de Travaux Agricoles
Castes Joël 04 67 96 37 36

ETS FORMENT Maintenance viti-vinicole
06 18 78 49 56

FULCRAND Daniel Maçonnerie générale, irrigation et aménagement des jardins 04 67 44 52 42

FINNEY SHEA Taille de Pierre
04 67 44 76 65

LAWSON Andrew Ébénisterie, et menuiserie, 04 67 96 97 97

PC SUD Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques Esrich Joël 06 31 78 87 06
pcsud@live.fr

PLIMELEC Électricité climatisation et plomberie Gomez Nicolas 04 67 44 28 15
06 13 50 17 04

POTERIE SoyrisDominique atelier de création tous niveaux, stages de poterie 06 79 56 21 14
dominique.souyris@free.fr

ROUCAN ANTENNE Antenne de télévision terrestres, satellite, individuelles et collectives
Fabre Paul
04 67 44 64 58

SARL Pérétoise Maçonnerie générale
Toiture – façade - rénovation Bonnet Nicolas
04 67 88 62 26 06 89 23 90 72

SEVERINE COUTURE Ourlet, fermeture éclair, doublures, retouches diverses
Mendez Séverine 06 68 87 94 34

SOMETAL Société de métallurgie, chaudronnerie, tuyauterie 04 67 96 18 06

Votre entreprise manque à la liste, merci de vous faire connaître au secrétariat de mairie afin d'apparaître sur le site Internet et dans le prochain bulletin...

>ADMINISTRATION : Renseignements pratiques

MAIRIE Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14h à 18h
Tél 04 67 96 09 41 Fax 04 67 96 31 33 Service technique 06 30 63 29 36
Site Internet www.mairie-peret.fr Mail mairie-peret@orange.fr

POSTE Bureau ouvert le lundi de 9h30 à 12h30 et les mardi mercredi jeudi vendredi de 9h30 à 12h
04 67 96 11 96 Départ du courrier à 14h

ECOLE PUBLIQUE 04 67 96 38 93 Cantine / Garderie : vente des tickets en Mairie

GENDARMERIE NATIONALE 17 Clermont l'Hérault 04 67 96 00 32

TRESORERIE 04 67 98 14 27 1 rue du Maréchal Plantavit 34120 Pézenas

HOTEL DES FINANCES PUBLIQUES 04 67 90 49 00 8 place du 14 juillet 34120 Pézenas

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS 04 67 88 95 50
20 av Raymond Lacombe, 34800 Clermont l'Hérault

PAROISSE 04 67 96 15 20 8 rue Louis Blanc 34800 Clermont l'Hérault

SOUS-PREFECTURE 04 67 36 70 70 BP 742 34526 Béziers
Les demandes de carte grise, carte nationale d'identité, permis de conduire, carte de séjour… se réalisent en Mairie, celles de passeport à la police municipale, rue R Gosse 34800 Clermont l'Hérault

EDF Serveur vocal 0800 123 333
mon contrat, mon déménagement 09 69 32 15 15 travaux de rénovation 3929

FRANCE TELECOM 10 14

TRANSPORTS SCOLAIRES Hérault Transport Montpellier 0825 34 01 34
Renseignements et horaires sur leur site Internet www.herault.fr/herault-transport

>SANTE : Renseignements pratiques

MEDECINS : Voici les médecins des communes environnantes :
FONTES : Dr AYACH Claude 04 67 25 14 53
PAULHAN : Dr MERIC Olivier 04 67 96 31 76 ou Dr MARTINO Robert 04 67 25 25 65
ASPIRAN : Dr RICARD Annick et Dr GROVALET 04 67 96 52 33 ou Dr CHRISTOL Jean-Jacques 04 67 96 50 04
NEBIAN : Cabinet Médical Dr NEMORIN Valérie, PLASSARD Adrien, ANGUS Graeme, BARTHES Françoise, GARCIN Laurent 04 67 96 31 76
CLERMONT L'HERAULT : Dr RAMIRO Miranda et PAUWELS Olivier 04 67 96 01 03
ou Dr JANSON Maurice 04 67 96 13 06 ou Cabinet Médical Dr REYNAL-PARIS Marie-Pierre, REBOUL Dominique, REBOUL-PASQUAL Michèle, AZEMAR Didier, DRISSI Nouari 04 67 96 35 35

INFIRMIERES LIBERALES
LEFEBVRE Anne-Charlotte 04 67 88 78 53
SOGORB Jacqueline 04 67 44 48 26

PHARMACIE Déposez votre ordonnance dans une des boîtes aux lettres « pharmacie » situées à la Mairie avant 14h et vos médicaments seront livrés en fin de journée dans le commerce de Monsieur VALERO.

Pharmacie	« Les sources »	34320 FONTES	04 67 25 15 64
Pharmacie	« Les Vignes »	34800 ASPIRAN	04 67 96 50 33

SERVICE A DOMICILE : PORTAGE DES REPAS / AIDE MENAGERE / SOIN A DOMICILE ...
Présence verte, Montpellier 04 99 74 37 00
L'ACARLET, Clermont 04 67 96 04 66
L'ADMR, Pézenas 04 67 32 64 80

PSYCHOLOGUE, travail familial, entretiens, psycho généalogie, terre et thérapie…
ALBERT Jean-Michel 06 32 18 70 55